



Madame Stéphanie KOCHERT

Députée de la 8^e circonscription du Bas-Rhin

126 rue de l'Université

75007 Paris

A l'attention de Monsieur Christian KLEINERT
Coordinateur du Secrétariat permanent du Conseil Rhénan
Rehfusplatz 11
D-77694 Kehl

Position de Madame la députée Stéphanie Kochert sur la résolution du Conseil Rhénan du 23 juin 2023

Monsieur le Coordinateur,

En tant que députée d'une circonscription rurale du Nord de l'Alsace, je suis particulièrement sensible à l'enjeu de la transition vers un approvisionnement énergétique durable. Favoriser la production et l'approvisionnement en énergie renouvelable, sûre et stable sur notre territoire du Rhin supérieur constitue une de mes priorités.

L'Union européenne s'est fixée comme objectif d'atteindre une économie neutre en carbone d'ici 2050, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. L'Assemblée parlementaire franco-allemande dont je fais partie s'est largement investie sur le sujet. Le 22 janvier 2023, un groupe de travail sur la souveraineté énergétique a été constitué. Composé de dix-huit parlementaires des deux Etats, il organise régulièrement des échanges, des groupes de travail et des tables rondes avec les professionnels du secteur afin de penser la souveraineté énergétique de demain et de la transcrire en actions concrètes communes entre la France et l'Allemagne.

Les propositions de la résolution du Conseil Rhénan du 23 juin 2023 s'inscrivent parfaitement dans le cadre de mes engagements et des travaux en cours aux échelles européenne et franco-allemande.

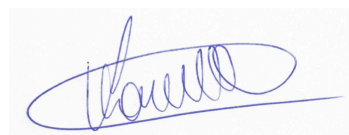
La région transfrontalière du Rhin supérieur est parfaitement légitime à s'engager dans la transition vers l'autonomie énergétique. Nous vivons actuellement dans un contexte qui appelle à une réponse urgente, concrète et pérenne :

- *Sécurité énergétique* : le contexte géopolitique européen et international nous contraint à développer des sources d'énergie renouvelables et des réseaux à l'échelle locale afin de réduire la dépendance énergétique des territoires du Rhin supérieur ;
- *Réduction des émissions de gaz à effet de serre* : l'autonomie énergétique favorise la transition vers une économie décarbonée en augmentant la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique ;
- *Création d'emplois et croissance économique* : le développement des énergies renouvelables et des technologies associées peut stimuler la création d'emplois locaux dans le secteur des énergies propres et encourager l'innovation ;
- *Renforcement de la coopération transfrontalière* : la recherche d'autonomie énergétique à l'échelle du Rhin supérieur peut favoriser la coopération entre les différents acteurs régionaux, y compris les gouvernements, les entreprises et les communautés locales. Une telle collaboration est susceptible de faciliter l'échange de connaissances et de ressources pour réaliser des projets d'énergie renouvelable à grande échelle.

Je soutiens donc avec ferveur les constats et toutes les dispositions de la résolution adoptée par le Conseil Rhénan du 23 juin 2023 sur l'approvisionnement énergétique durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Stéphanie KOCHERT
Députée de la 8^e circonscription du Bas-Rhin
Conseillère d'Alsace

A blue ink signature of Stéphanie Kochert, written in a cursive style, enclosed in a light blue rectangular box.